

Le 10 octobre 2023

OBJET : Demande de renseignements du 6 octobre 2023
N/réf. : 4631-00-2023-02

Madame,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (« *Loi sur l'accès* »), je donne suite à votre demande de renseignements du 6 octobre 2023.

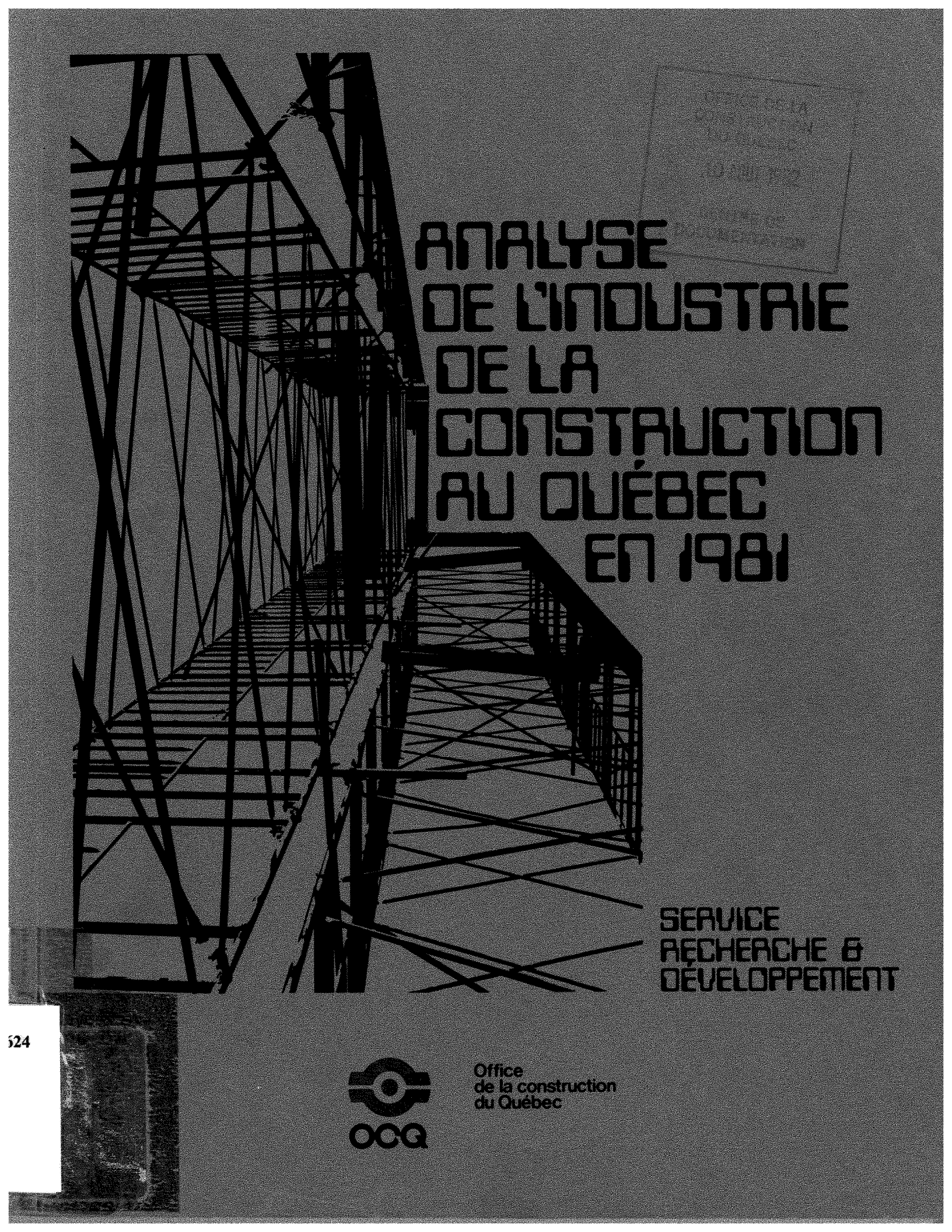
Votre demande vise à obtenir les statistiques relatives aux nombres d'heures travaillées dans l'industrie de la construction pour les années 1981, 1982 et 1983.

À cet égard, nous vous transmettons les informations demandées.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'application
de la *Loi sur l'accès*,

François Charette
FC/mm
p.j. (1)



ANALYSE
DE L'INDUSTRIE
DE LA
CONSTRUCTION
AU QUÉBEC
EN 1981

SERVICE
RECHERCHE &
DEVELOPPEMENT



Office
de la construction
du Québec

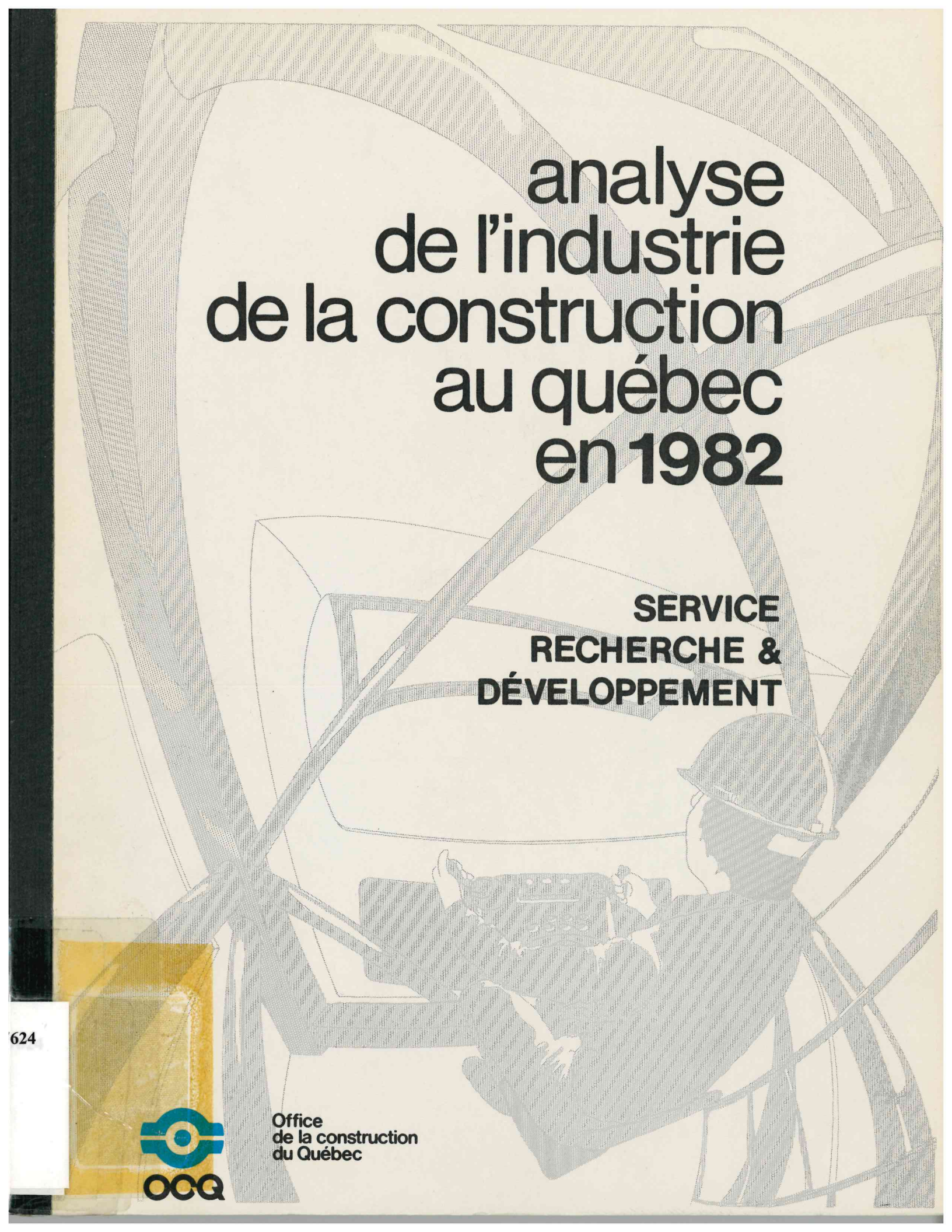
Tableau 3-3

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1980-1981
(en millions)

Mois	1980			1981		
	Heures rég.	Heures sup.	Heures totales	Heures rég.	Heures sup.	Heures totales
Janvier	5,0	0,3	5,3	5,5	0,3	5,8
Février	5,8	0,4	6,2	5,6	0,3	5,9
Mars	5,9	0,4	6,3	6,2	0,3	6,5
Avril	5,9	0,4	6,3	6,8	0,4	7,2
Mai	9,1	0,6	9,7	10,0	0,6	10,6
Juin	9,1	0,7	9,8	9,2	0,6	9,8
Juillet	6,1	0,7	6,8	6,7	0,7	7,4
Août	11,2	0,7	11,9	11,2	0,8	12,0
Septembre	9,4	0,7	10,1	9,4	0,7	10,1
Octobre	10,5	0,8	11,3	10,6	0,8	11,4
Novembre	9,9	0,6	10,5	8,0	0,5	8,5
Décembre	5,5	0,3	5,8	5,3	0,4	5,7
Total	93,7	6,4	100,1	94,5	6,3	100,9
En %	93,6	6,4	100,0	93,7	6,3	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

C'est évidemment sur le territoire de la Baie James que s'effectue une bonne partie des heures supplémentaires. En raison cependant de la baisse d'activité à la Baie James, seulement 2,7 millions d'heures supplémentaires y ont été réalisées, ne constituant plus ainsi que 43% des heures supplémentaires travaillées dans l'ensemble de la province. L'an dernier, 47% des heures supplémentaires, soit 3 millions d'heures, étaient redevables à ces chantiers.



analyse de l'industrie de la construction au québec en 1982

**SERVICE
RECHERCHE &
DÉVELOPPEMENT**



Office
de la construction
du Québec

Tableau 3-5.

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1981-1982

(en millions)

Mois	1981			1982		
	Heures rég.	Heures sup.	Heures totales	Heures rég.	Heures sup.	Heures totales
Janvier	5,5	0,2	5,7	4,9	0,3	5,2
Février	5,6	0,3	5,9	4,9	0,3	5,2
Mars	6,3	0,3	6,6	5,0	0,3	5,3
Avril	6,8	0,4	7,2	5,0	0,2	5,2
Mai	10,1	0,6	10,7	7,2	0,3	7,5
Juin	9,3	0,6	9,9	6,4	0,3	6,7
Juillet	6,7	0,7	7,4	5,6	0,3	5,9
Août	11,3	0,8	12,1	6,8	0,3	7,1
Septembre	9,4	0,7	10,1	6,8	0,3	7,1
Octobre	10,7	0,8	11,5	7,7	0,3	8,0
Novembre	8,1	0,5	8,6	6,0	0,2	6,2
Décembre	5,3	0,4	5,7	3,9	0,2	4,1
Total	95,1	6,4	101,5	70,2	3,3	73,6
En %	93,7	6,3	100,0	95,5	4,5	100,0

Source: OCQ, mai 1983.

important, car ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux dans le secteur des travaux de génie dont la saisonnalité est très élevée.

Chez les salariés qualifiés, ce sont les apprentis pour lesquels on enregistre les plus fortes variations mensuelles au niveau des heures travaillées, ce qui traduit le

analyse de l'industrie de la construction au québec 1983

OFFICE DE LA
CONSTRUCTION
DU QUÉBEC
- 6 SEP 1984
CENTRE DE
DOCUMENTATION

CCQ
338.47624
A532
1983
ex.2



Office
de la construction
du Québec

deuxième trimestre de 1983, a permis une activité automnale relativement importante. Ainsi, au cours

des six mois entre juin et novembre, il s'est effectué plus de 60% du total des heures travaillées en 1983.

Tableau 3-5

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1982-1983 (en millions)

Mois	1982			1983		
	Heures régulières	Heures supplémentaires	Heures totales	Heures régulières	Heures supplémentaires	Heures totales
janvier	4,9	0,3	5,2	3,6	0,1	3,7
février	4,9	0,3	5,2	3,6	0,1	3,7
mars	5,0	0,3	5,3	3,9	0,1	4,0
avril	5,1	0,2	5,3	4,7	0,2	4,9
mai	7,2	0,3	7,5	5,3	0,2	5,5
juin	6,4	0,3	6,7	6,2	0,2	6,4
juillet	5,7	0,3	6,0	5,3	0,3	5,6
août	6,8	0,3	7,1	7,0	0,3	7,3
septembre	6,8	0,3	7,1	7,1	0,3	7,4
octobre	7,8	0,3	8,1	7,4	0,3	7,7
novembre	6,1	0,2	6,3	6,0	0,2	6,2
décembre	4,0	0,2	4,2	4,8	0,2	5,0
Total	70,7	3,3	74,0	64,9	2,5	67,4
En %	95,5	4,5	100,0	96,3	3,7	100,0

Source: OCQ, mai 1984

Les salariés ne sont pas touchés de la même façon, la variabilité saisonnière les affectant différemment selon leur statut. La seule caractéristique qui les lie est le mois d'octobre 1983, alors que chaque groupe réalise le plus d'heures. Par contre, le mois de février marque le creux des salariés qualifiés alors qu'il se situe en janvier pour les salariés non qualifiés. Ces derniers sont particulièrement touchés par la variabilité des heures travaillées selon les mois, mesurée par l'écart entre le mois le plus actif et celui le moins actif. Leur représentativité dans le secteur des travaux de génie, dont la saisonnalité est très élevée, explique ce phénomène.

Chez les salariés qualifiés, les apprentis enregistrent les plus fortes variations mensuelles au niveau des heures travaillées: ils sont proportionnellement moins nombreux que les compagnons à se voir engager sur une base permanente. La comparaison des tableaux 12 et 13 permet de constater que les variations mensuelles affectent davantage les apprentis à cause de l'ajustement du niveau d'emploi.

La variabilité saisonnière des activités de construction se perçoit au niveau de chacune des régions (Annexe II, tableaux 14 et 15). Ainsi, la grande région de Montréal présente une activité légèrement plus stable tout au long de l'année, l'écart entre les deux mois extrêmes étant moindre que dans les autres régions. Deux autres régions marquent un écart moins prononcé que l'ensemble des régions (sauf le Grand Montréal); il s'agit du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte-Nord. La Baie James illustre bien la variabilité saisonnière

des travaux de construction, la majeure partie de ceux-ci étant concentrée entre mai et octobre.

Le roulement des salariés

L'industrie de la construction est traditionnellement affectée par un roulement de sa main-d'oeuvre beaucoup plus élevée que dans le cas des autres secteurs industriels. Les taux d'abandon et de nouvelles embauches, que l'on y retrouve, sont plus élevés que partout ailleurs.

Le taux d'abandon en 1983 est la proportion des salariés ayant travaillé en 1982 et n'enregistrant aucune heure en 1983. Il s'élève à 19% c'est-à-dire que près d'un salarié sur cinq a quitté l'industrie en 1983. Le nombre de nouvelles embauches s'établit, pour sa part, à 9 570, soit 12% du total de la main-d'oeuvre active en 1983.

L'examen du tableau 3-6 nous permet de constater que l'adoption du Règlement de placement, en 1978, a permis de diminuer de façon notable le roulement des salariés dans l'industrie. Alors que de 1973 à 1978, le taux d'abandon se chiffrait en moyenne entre 20% et 28%, il passait au cours des années subséquentes à environ 15% du total de la main-d'oeuvre. Plutôt que d'indiquer un retour à la situation du début des années 1970, le taux d'abandon de 19% atteint en 1983 est le reflet de la conjoncture. Par ailleurs, le taux d'adhésion de 12% enregistré cette année est de loin supérieur à celui de 1982 (5,4%) et s'apparente à ceux des années 1980 et 1981.